

gouvernement pour la moitié du pont de Cayuga. Le gouvernement, je crois, a chargé un nommé Long, un arpenteur du gouvernement provincial et ingénieur de Dunnville, de préparer une estimation de ce que pouvait devoir le gouvernement au comté de Haldimand pour le pont de Cayuga; et je crois me rappeler qu'il m'a dit à moi-même que le comté avait contre le gouvernement une juste réclamation de \$18,000, sans intérêt. Je sais pour l'avoir entendu dire que le coût du pont de York est évalué à environ \$20,000. Le comté serait disposé à abandonner sa réclamation pour le pont de Cayuga si le gouvernement voulait construire tout le pont à ses frais et je crois que si les honorables députés de l'opposition étaient au courant des faits, ils admettraient le bien fondé de cette prétention.

M. McMULLEN : Je ne doute pas que si le comté voulait attendre quelques années, jusqu'à ce qu'une autre élection ait lieu, et réélire l'honorable député, le gouvernement lui construirait son pont en entier.

M. MILLS (Bothwell) : Je ne vois pas comment l'amoncellement de la glace ou aucune autre chose puisse affecter la rivière à Cayuga. D'après ce qu'a dit mon honorable ami le député d'Oxford-Sud, il semble que l'eau, par l'influence de l'écluse de Dunnville, n'est pas refoulée dans la rivière plus haut que Cayuga. L'honorable député d'Haldimand dit que le barrage de la glace fait quelquefois refouler l'eau plus loin que cela au printemps. Le moulin de M. Thompson est situé au-dessus de Cayuga, la rivière est barrée à cet endroit pour les besoins du moulin. Comment est-il possible que l'écluse de Dunnville affecte la rivière en amont d'une autre écluse? L'eau n'a jamais refoulé plus loin que cette écluse au moulin de M. Thompson, depuis la construction de l'écluse de Dunnville. Alors, il est parfaitement impossible que l'écluse de Dunnville, soit en refoulant l'eau, soit en faisant amonceler la glace, puisse affecter la rivière jusqu'à York. D'après le plan qui a été produit, il y a une différence de niveau de 13 pieds entre York et Cayuga; il y a aussi l'écluse du moulin Thompson en amont de Cayuga, et cette dernière, en refoulant l'eau du côté de York, pourrait peut-être causer un amoncellement de glace qui affecterait la rivière à ce dernier endroit, bien que l'honorable député ne le prétende pas et n'ait aucune raison de le supposer. Mais avec une écluse ainsi placée à mi-chemin, il est tout à fait impossible qu'un amoncellement de glace causé par l'écluse de Dunnville puisse affecter la rivière à York, et tel étant le cas, il ne peut y avoir de réclamation à raison de l'écluse de Dunnville pour la construction d'un pont à la charge du parlement du Canada sur la rivière à York. Il est extraordinaire que le gouvernement se charge d'une entreprise de ce genre. Comment se fait-il qu'on a laissé écouler 21 ans depuis l'union sans jamais présenter cette réclamation? Comment se fait-il que la population du comté d'Haldimand n'ait jamais su qu'elle avait droit de faire une telle réclamation.

Qu'est-ce qui lui a donné lieu, et qui l'a conseillé. Il y a partout dans le Canada des rivières où il faut des ponts. La coutume a été de les faire construire aux frais de la localité qui s'en sert, et si on dévie de cette règle pour se charger de la construction de ces travaux aux frais du pays en général, on abolit toutes les distinctions, non seulement entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais entre le gouvernement fédéral et les municipalités, et tous les avantages que notre forme de gouvernement est censée nous donner se réduisent à rien. A quoi sert d'avoir des gouvernements provinciaux et des institutions municipales qui se chargeront de travaux avantageux à la population, si le gouvernement peut intervenir et demander des crédits pour des travaux avantageux à la population, dans une localité particulière. C'est une proposition monstrueuse. Les journaux en ont parlé lorsque l'honorable député (M. Montague) affirmait à la population d'Haldimand que s'il était élu il obtien-

M. MONTAGUE

drat un crédit à cet effet, et que si un homme d'une autre couleur politique était élu, il ne l'obtiendrait pas.

M. MONTAGUE : De qui tenez-vous ce renseignement?

M. MILLS (Bothwell) : C'est ce qu'ont dit les journaux dans le temps, et ils ne l'auraient pas dit si l'honorable député ou quelqu'un en son nom n'avaient pas fait cette déclaration. Aujourd'hui, l'honorable député se vante qu'il a assez d'influence auprès du gouvernement pour obtenir ce crédit. Il est à regretter que rien n'empêche le gouvernement de consacrer les deniers publics qui sont censés être appliqués au bien général, à des entreprises se rattachant à des municipalités particulières. Ce crédit est des plus irréguliers, parce que tout tend à prouver qu'il est appliqué à une entreprise sous un prétexte qui ne repose sur rien de fondé.

M. MONTAGUE : En ce qui concerne cette question, je suppose que les résidents d'York et ceux qui prennent une part active aux affaires municipales dans Haldimand, en savent probablement aussi long que l'honorable député de Bothwell (M. Mills), bien qu'ils n'en sachent peut-être pas aussi long sur la science de l'écoulement des eaux. La preuve cependant est évidemment contraire à la déclaration faite par l'honorable député que l'eau n'a pas passé par-dessus l'écluse. Dix-sept personnes éminentes qui résident à York et qui appartiennent aux deux partis politiques déclarent que maintes et maintes fois l'eau a passé par-dessus l'écluse; et je pourrais lui lire au besoin le rapport du contrôleur du canal à cet endroit, qui prouve que la rivière s'est élargie au printemps de 350 pieds à 600 ou 700 pieds, et que lorsqu'il s'est formé des amoncellements de glace en aval du village de Cayuga, l'eau a été refoulée par-dessus l'écluse à York. Je crois que si l'honorable député connaissait bien tous les faits, il entretiendrait une opinion contraire à celle qu'il a exprimée.

M. MITCHELL : Je désirerais avoir quelques renseignements sur ce crédit de \$45,000 pour un nouveau pont à fermes en fer, en remplacement du pont suspendu Union à Ottawa.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'an dernier cette question a été longuement discutée. Il fut entendu que nous attendrions une autre année avant de le remplacer, l'ingénieur ayant déclaré qu'avec du soin il pouvait durer encore pendant ce temps. Depuis, il a prévenu le gouvernement qu'on ne pouvait pas se fier plus longtemps au pont suspendu, et qu'il fallait le remplacer par un pont fixe. Il en évalue le coût à \$45,000. Nous avons l'intention, durant l'été, de faire tous les préparatifs nécessaires, et à l'hiver, lorsque la glace sera prise, le trafic se fera sur la glace, nous descendrons les câbles et nous érigerons un nouveau pont.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Veuillez donnez des explications au sujet des \$2,000 pour le pont de McLaren.

Sir HECTOR LANGEVIN : Ce crédit est destiné à l'octroi d'une certaine somme au comté de Carleton pour aider à la construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau, là où passe la voie publique qui conduit à Rideau Hall.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ce système de subventionner la population d'Ottawa, qui devrait pouvoir exécuter ses propres travaux, est des plus vicieux et ouvre la porte à toutes les demandes imaginables que pourraient faire d'autres endroits. Il n'y a pas plus de raison pour admettre cette réclamation que celles qui pourraient vous être faites de la part des municipalités des sept provinces. J'avertis l'honorable ministre que bien que cette somme soit relativement minime, l'adoption de ces crédits fera plus de tort à tout notre système de gouvernement fédératif que tout ce que nous pourrions faire.

Sir HECTOR LANGEVIN : La propriété et les terrains de Rideau Hall forment à peu près la moitié de cette loca-